



Rabat, le 29 mai 2023

Communiqué de presse

La Cour des comptes renouvelle la convention de coopération avec le Bureau d'audit financier et administratif de l'Etat de Palestine

Madame le Premier Président de la Cour des comptes, Zineb EL ADAOUI, et Monsieur Iyad TAYM, le Président du Bureau d'audit financier et administratif de l'Etat de Palestine, ont signé, le lundi 29 mai 2023 au siège de la Cour, un avenant de renouvellement de la convention de coopération qui lie les deux institutions depuis le 3 juillet 2018, dont l'objectif est de donner une nouvelle impulsion à la coopération entre les deux institutions et hisser leurs relations au niveau distingué qui réunit l'Etat de Palestine et le Royaume du Maroc, incarnant ainsi la solidité des relations historiques entre les deux pays.

Aux termes de cette convention, les deux parties s'engagent à encourager l'échange d'expériences dans divers domaines du contrôle supérieur des finances publiques. L'accord prévoit également l'échange d'expertises et d'informations techniques en ce qui concerne les méthodes et les mécanismes utilisés dans le contrôle et celui du développement des capacités professionnelles.

À cette occasion, Madame le Premier Président a salué les relations historiques et distinguées qui unissent les deux institutions. Elle a également souligné que la coopération bilatérale entre les deux pays n'est pas un but en soi, mais plutôt un moyen commun et un cadre durable pour échanger les connaissances et les

meilleures pratiques générées par les institutions en interne et les enseignements tirés dans le domaine de l'audit et de vérification.

En poursuivant l'approche des prédécesseurs et celle de sa Majesté le Roi que Dieu l'assisté, Président du Comité Al-Quds, Mme Zineb El ADAOUI a ajouté que la Cour des comptes vise à promouvoir la coopération et l'échange dans le domaine du contrôle des finances publiques en raison de son impact positif sur le professionnalisme des deux institutions, ainsi que le progrès et la prospérité des deux peuples frères.

De son côté, M. Iyad TAYM a souligné que le renouvellement de l'accord de coopération entre le Bureau de contrôle financier et administratif de l'Etat de Palestine et la Cour des comptes du Royaume du Maroc témoigne de la qualité de la relation entre les deux institutions. Il a également ajouté que cet accord s'inscrit dans le cadre de l'échange des informations et au développement du travail des institutions du contrôle en vue de construire des institutions nationales qui assurent des services publics aux citoyens.

Les deux parties ont aussi convenu de mettre en place les mécanismes nécessaires pour la mise en œuvre optimale de l'accord de coopération et de renforcer la collaboration entre les deux institutions dans le cadre de partenariats multilatéraux.